

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

---

<b>Date de la convocation :</b> 07/04/2026	L'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Astrid SEGUIER, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> 19 <b>Présents :</b> 15 <b>Votants :</b> 16	<b>Présents :</b> Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Roméo CARAYON, Céline CHERRIER, Nathalie DO CARMO, Nathalie GASTOU, Frédéric GONCALVES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Sophie MASSOT, Maryse OULES, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER
Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Représentés :</b> Françoise BOURGUES par Sylvie MAFFRE <b>Absents ou excusés :</b> Régis ARMENGAUD, Adrien BURATTO, Isabelle PLANCHAND
<b>Secrétaire de séance :</b>	Céline CHERRIER

---

DE\_2026\_039

**Objet : Désignation des délégués De la Fédération Départementale pour les Transports des Elèves de l'Enseignement Public dans le Tarn (FEDERTEEP)**

Mme Le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Lacrouzette au sein de la FEDERTEEP.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral portant création du Réseau des Ecoles Rurales du Sidobre (RER du Sidobre),  
Vu l'article des statuts De la FEDERTEEP indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,  
Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès De la FEDERTEEP,  
Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection de ses représentants, décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués.

M. Jérémy Palaysi et Mme Céline CHERRIER sont candidats en qualité de représentants titulaires.

Premier tour de scrutin

Le vote à main levée a donné les résultats ci-après,

M. Jérémy Palaysi : 19 voix (dix-neuf)

Mme Céline Cherrier : 19 voix (dix-neuf)

**M. Jérémy Palaysi et Mme Céline Cherrier, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués.**

Fait et délibéré à Lacrouzette le 14 avril 2026,

La Secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire,



Astrid SEGUIER (Maire)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.

DE\_2026\_039

Date de publication : 24/04/2026  
Date de transmission en préfecture 24/04/2026